

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par

M. Christophe, Mme Auconie, M. Benoit, M. Bolo, M. Boucard, M. Bournazel, Mme Brenier,
M. Guy Bricout, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière, M. Demilly, M. Favennec Becot,
Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Joncour, M. Ledoux, Mme Magnier,
M. Emmanuel Maquet, M. Masson, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
Mme Ramassamy, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Viala et M. Philippe Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 62 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.